

**PRESTATION
COMPENSATOIRE**
GARE À LA MAUVAISE
GESTION **P.4**

FAMILLE
LE TESTAMENT, UN
ACTE SOLITAIRE, SOUS
PEINE DE NULLITÉ **P.4**

COPROPRIÉTÉ
MODALITÉS
D'ANNULATION
D'UN VOTE EN AG **P.5**

LOCATION
PAS DE TRANSFERT
DU BAIL AUX
HÉRITIERS **P.5**

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Les nouvelles
règles du crédit
d'impôt

▣ Lire page 3



© Hirurg

1,38 million €

d'amendes infligées pour
des locations touristiques illégales
à Paris au 1^{er} semestre 2018
(c'est plus que pour l'ensemble de l'année 2017)
(Mairie de Paris, août 2018)



+1,25 %

Hausse de loyer
que les propriétaires
peuvent pratiquer depuis
le 2^e trimestre 2018,
en raison de l'inflation
(Indice de référence des loyers, Insee)

Éditorial

Ouf!

C'est le sentiment de beaucoup après le démenti du président de la République de taxer encore plus les successions. Interve-



Pierre Lemée,
rédacteur en chef

nant au moment des journées du patrimoine et du premier loto pour sauver le patrimoine, l'annonce de capter fiscalement le patrimoine privé « pour contrer les inégalités de naissance » a fait l'effet

d'une douche froide. La question est posée: faut-il supprimer l'héritage? Allons plus loin: la solidarité familiale peut-elle se concevoir sans héritage?

Directeur de la publication : Jean-Pierre Adéjès /
Rédacteur en chef : Pierre Lemée / **Rédactrices en chef adjointes :** Barbara Bénichou, Florence Ganivet / **Rédaction :** Ariane Boone / Léa Hervé / Rosine Maiolo / **Réalisation :** A CONSEIL
Manager publicité : Marie-Laure Clavel. Tél.: 06 33 75 47 06, marie-laure.clavel.groupeadsn@notaires.fr
Rédaction, administration : 44 rue du Général-Foy, 75008 Paris. Tél.: 01 40 82 00 36 - publinot@notaires.fr
Abonnements : 03 20 12 86 07 - conseilsdesnotaires.abo@cba.fr
Supplément mensuel du magazine trimestriel Conseils des notaires édité par Publi.not SASU au capital de 300 000 € Imprimeries SIEP / **Commission paritaire** 0220T86077 **ISSN** 2552-3228

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES TEXTES
CITÉS ET INFORMATIONS SUR NOTRE
APPLI CONSEILS, TÉLÉCHARGEABLE
SUR APP STORE ET GOOGLE PLAY



- ✓ **Si vous êtes déjà abonné,** pour recevoir vos codes d'accès et vous connecter de façon gratuite et illimitée, adressez vos coordonnées à conseilsdesnotaires@cba.fr
- ✓ **Si vous n'êtes pas abonné,** téléchargez l'appli payante (35 €/an) qui vous donne accès à la version numérique de la lettre mensuelle et du trimestriel de 120 pages.
- ✓ **Si vous souhaitez vous abonner,** rendez-vous page 10.

INTERNATIONAL

Simplification des démarches
des retraités expatriés

Pour percevoir leur pension, les retraités français résidant à l'étranger doivent faire signer chaque année un certificat de vie par le consulat ou un médecin. Une simplification de la procédure devrait être mise en place dès 2019. Ainsi, les retraités pourraient télécharger ce certificat sur une plateforme dédiée et l'envoyer de la même manière une fois signé. Ils pourraient également l'adresser à l'ensemble des organismes, sans avoir à multiplier les opérations.

Réponse ministérielle n°9225

JO Assemblée nationale du 7 août 2018

DÉMARCHES D'ÉTAT CIVIL

Vers une délivrance plus rapide
des papiers d'identité

Les départements de l'Aube, du Nord, du Val-d'Oise et des Yvelines vont expérimenter, durant 18 mois, une procédure de délivrance plus rapide des cartes d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation des véhicules. Ainsi, les usagers n'auront plus à fournir de justificatif de domicile, le numéro d'un contrat d'abonnement à un prestataire en lien avec le logement suffira. À charge pour ce dernier de transmettre les informations à l'administration.

Loi n° 2018-727 du 10 août 2018

EN OCTOBRE, PENSEZ À

Payer votre taxe foncière. Vous avez jusqu'au 15 octobre si vous payez par chèque, espèces ou virement. La date butoir est repoussée au 20 octobre si vous choisissez le règlement en ligne ou par smartphone. www.impots.gouv.fr

LEGS / DONATION / ASSURANCE-VIE

PARCE QUE LES ANIMAUX AURONT
TOUJOURS BESOIN DE VOTRE PROTECTION



FONDATION
30
MILLIONS
D'AMIS
reconnue d'utilité publique

Transmettez-leur tout l'amour qu'ils vous ont donné par un legs, une assurance-vie ou une donation à la Fondation 30 Millions d'Amis.

COMMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI VOTRE BROCHURE par mail :
service.legs@30millionsdamis.fr

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS 1995